

**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION  
RÈGLEMENT 01-274-52**

**AVIS** est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 8 juin 2021, le règlement suivant :

**01-274-52 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE (01-274) — (dossier 1211066004)**

Ce règlement n'a fait l'objet d'aucune demande de participation à un référendum, a reçu l'approbation de la directrice de l'urbanisme du Service de l'urbanisme et de la mobilité et est conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, le tout tel qu'il appert du certificat de conformité délivré le 21 juillet 2021.

Ce règlement est entré en vigueur le 21 juillet 2021 et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse [ville.montreal.qc.ca/reglements](http://ville.montreal.qc.ca/reglements).

**FAIT** à Montréal, le 22 juillet 2021

Le secrétaire d'arrondissement,  
Chantal Châteauvert